



# 20<sup>25</sup> PROGRAMME DE TRAVAIL



## LES OBSERVATOIRES

APPROFONDIR  
LA CONNAISSANCE  
DU TERRITOIRE

01



## LE PETR

ACCOMPAGNER  
ET ANIMER

02



## LA PLANIFICATION

ÉLABORER  
LES PLU - PLUI

03



## LES ÉTUDES URBAINES

ACCOMPAGNER  
LES PROJETS DES  
TERRITOIRES et  
LA GESTION DES RISQUES

04



## LA COOPÉRATION

et  
LE RÉSEAU  
DES AGENCES

05



## LA COMMUNICATION

PUBLICATION  
et DIFFUSION

06



## LES RESSOURCES HUMAINES

GESTION

07



# PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2025

**Conseil d'administration du 16 avril 2025**

## **1 - PREAMBULE : LE CADRE GENERAL DU PROGRAMME PARTENARIAL**

**Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale qui s'inscrivent dans la durée et réunissent de manière partenariale les acteurs de l'aménagement et du développement local que sont les collectivités territoriales, l'Etat, la Région, le Département.**

Ce sont des lieux d'échange et de débat entre les acteurs du territoire en vue de créer des synergies positives en termes d'animation de démarche de projet, mais aussi des lieux d'expertise et de compréhension des dynamiques à l'échelle des bassins de vie aux différentes échelles.

L'article L 132-6 du Code de l'urbanisme positionne les agences d'urbanisme comme des outils communs permettant la réalisation d'études et la conduite de certaines de leurs missions par les collectivités publiques compétentes :

- L'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux,
- L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,

La circulaire du 30 avril 2015, prévoit l'élaboration d'un programme de travail partenarial annuel ou pluriannuel, en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats.

**Ce programme partenarial doit répondre à des enjeux intéressant directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et aux besoins de connaissances partagées au bénéfice des acteurs du territoire.**

Les missions conduites en commun, qui constituent le noyau dur de l'activité de l'Agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par chacun des organismes membres et autres collectivités.

Ces activités, correspondant au programme partenarial, constituent des travaux propres à l'agence dont les résultats lui appartiennent, mais ne peuvent être assimilées à des prestations au profit de ses membres et, à ce titre, ne relèvent ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique.

En matière de planification, les collectivités compétentes peuvent solliciter les agences en vue de réaliser, dans le cadre des travaux communs, les observations, réflexions et études contribuant à l'élaboration des documents de planification.

## 2 - ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2025

Le programme territorial spécifique s'inscrit dans les attendus de l'Etat pour les programmes partenariaux des agences d'urbanisme qui, conformément au protocole Etat / FNAU sur la période 2021-2027, ont pour vocation de contribuer à : (cf. note DREAL Grand Est du 15/10/2021) :

- La prise en compte des politiques publiques dans les stratégies territoriales,
- L'émergence d'approches innovantes dans la conception et la mise en œuvre des projets d'urbanisme,
- L'observation territoriale et à la connaissance,
- La mise en réseau des acteurs de l'ingénierie territoriale,
- L'émergence de coopérations transfrontalières.

Le programme partenarial annuel de l'AUDC est élaboré suite aux échanges bilatéraux avec les membres adhérents de l'Agence, et après concertation avec les collectivités locales partenaires sur les objectifs et plannings des travaux à mener pour l'ensemble de l'année.

Les membres adhérents peuvent solliciter l'Agence pour de nouveaux travaux en cours d'année. La réalisation de ces derniers sera examinée en fonction des expertises à développer ainsi que des disponibilités de l'équipe de collaborateurs de l'Agence.

Dans la continuité des travaux précédents de l'Agence, le **programme partenarial 2025** de l'Agence vise à développer une compréhension des dynamiques du territoire tout en apportant à ses membres adhérents une expertise renouvelée dans les domaines des outils de planification locale et de l'appui aux études urbaines et de projets.

**Ainsi, le programme de travail partenarial de l'AUDC pour l'année 2025 s'organise autour des 7 axes décrits dans les rubriques ci-après :**

### **AXE 1 : LES OBSERVATOIRES**

**Les Observatoires de l'Agence ont pour but d'approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne :**

- **La mise à disposition des données de l'observatoire foncier à l'échelle du territoire des 3 intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne en collaboration avec l'EPF de Grand Est** qui permettra d'établir une base de données partagée sur les disponibilités foncières et les friches dans les enveloppes urbaines des communes du territoire à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'AUDC participera aux études thématiques sur le foncier qui seront engagées de manière concertée entre les 5 agences d'urbanisme du Grand Est qui collaborent à la Convention avec l'EPFGE.

Un effort particulier serait fait dans la mise en commun des informations de cet observatoire avec les éléments de diagnostic des documents réglementaires des PLUi du territoire du Pays.

Le travail de diagnostic sur le foncier sera adapté aux besoins du territoire et mis en cohérence pour avoir des données consolidées et valorisant au maximum leur croisement.

- **La mise en œuvre d'un Observatoire du Foncier et de l'Habitat sur le territoire de la CAC dans le cadre de la mise en œuvre du PLH** en application de la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

Le bilan de la consommation foncière sera alimenté par les observations sur le terrain et par une concertation avec les élus des différentes communes.

Cet observatoire permettra la production de « *tableaux de bord* » habitat et foncier intégrant des indicateurs définis en amont par les partenaires et dont la réactualisation sera faite de manière annuelle.

- **Poursuite de l'inventaire des Zones d'activités à l'échelle de la CA de Châlons-en-Champagne** compétente en matière de développement économique, tel que prévu par *l'article L. 318-8-2* du Code de l'urbanisme.

A ce jour les deux autres intercommunalités de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes n'ont pas sollicité les services de l'AUDC pour la mise en place de tels observatoires ou inventaires.

- **Le renforcement du travail d'analyse et de mise en forme des données du territoire** en vue d'alimenter les réflexions sur les stratégies de développement et d'enrichir des plans d'orientation des politiques contractuelles négociées entre les acteurs institutionnels du territoire (Etat, Région, Département, EPCI et communes).
- **La poursuite des Observatoires de la Politique de la Ville et, du suivi des quartiers d'habitat social** sur la base des données RPLS et de la demande locative sociale qui doit permettre d'analyser les évolutions démographiques et sociales des différents secteurs et quartiers du territoire.
- **Les premiers travaux de diagnostic sur la santé réalisés en 2024** pourront être poursuivis dans le cadre d'un échange avec l'ARS et la CPAM pour approfondir certains thèmes d'analyses intéressant l'urbanisme et la santé.
- **En 2025, l'Agence continuera à participer à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité piloté par la CAC** en apportant les informations dont elle dispose et en intégrant ces éléments de diagnostic dans les outils de planification des PLUi en cours d'élaboration.

## **AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)**

**L'Agence poursuivra en 2025 les missions développées depuis plusieurs années pour le Pays de Châlons-en-Champagne dans le cadre de la « convention cadre 2025-2027 » signée avec le PETR :**

- **L'animation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)** défini entre l'Etat, la Région et le Département : l'AUDC assurera l'organisation et la préparation des COTECH et des COPIL entre les partenaires et financeurs.

**Dans la continuité des années précédentes, un renforcement de la coordination sera assuré** afin de développer les aspects **de la planification écologique** pour lesquels il est demandé aux structures pilotes des PETR de mettre en place des indicateurs de suivi et de mesure des résultats.

- **Suivi de la Convention Tourisme 2024-2027**, la poursuite du travail sur le plan de communication et de la signalisation à l'échelle du Pays et l'animation du réseau des acteurs locaux de la filière en lien avec l'Office du Tourisme et les 3 EPCI du Pays de Châlons.
- **Animation du Programme Alimentaire Territorial (PAT)**, l'Agence continuera à assurer le suivi du « volet local » du plan alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, qui s'inscrit dans le cadre de la Charte globale à l'échelle du triangle Marnais animé par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Suivi de l'étude de faisabilité d'un atelier de transformation sur le territoire en lien avec l'ESAT de l'Isle aux Bois et la poursuite de réflexion sur le développement d'une conserverie à destination des producteurs.
- **Les actions de communication et de valorisation du Pays** : plusieurs démarches de communication et d'animation auprès du grand public seront portées par le Pays via l'actualisation du site Internet, la création de contenus presse et l'animation du stand de la Foire de Châlons.
- **La Charte des Paysages du Pays de Châlons** : l'étude « *Paysage et énergies renouvelables* » portée par le PETR et pilotée par l'Agence pourra être valorisée par une concertation avec les collectivités et les partenaires locaux intéressés par cette approche qualitative.
- **Les missions de suivi du SCoT** engagées depuis 2020 par le PETR, seront poursuivies et intégrées au débat sur les évolutions du SRADDET de la Région Grand Est dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi de lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience du 22 août 2021.

La publication par la Région Grand Est de la déclinaison territoriale du « *Zéro Artificialisation Nette* » va impacter directement les objectifs du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne et nécessiter une réflexion sur les échéances de sa mise en révision.

### **AXE 3 : L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCALE (PLUi)**

**Depuis 2020 l'Agence assure l'animation de l'élaboration des PLUi initiés par les trois EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne :**

- **PLUi de la CC de la Moivre à la Coole,**
- **PLUi de la CC de la Région de Suippes,**
- **PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne.**

■ Afin de répondre à ces demandes, mais aussi aux évolutions rapides du cadre légal, l'Agence a dû adapter rapidement ses effectifs et son organisation de travail, ainsi qu'une montée en expertise de ses collaborateurs **dans le domaine de la planification.**

Ce renforcement de ses effectifs en quantité et niveau d'expertise engagé en 2022 a été confirmé début 2024 par le recrutement de 2 collaborateurs supplémentaires notamment dans les domaines des diagnostics fonciers de l'occupation des sols ainsi que des cartographies préalables à l'élaboration des plans de zonage et la rédaction des documents réglementaires. Il est proposé de maintenir ces postes pour faire face à la poursuite du travail des PLUi en cours mais également de conserver l'expertise de l'Agence pour de nouveaux adhérents.

■ **L'Agence assure également les évolutions des PLU existant sur le territoire de Châlons-Agglo** par le biais de modification, révision allégée, mise en compatibilité et déclaration de projet. Les demandes sont adressées en amont par les communes auprès des services de la CAC, qui priorisent les dossiers avant leur prise en charge par l'Agence. L'avancement de la procédure de PLUi doit contribuer à la diminution du nombre des procédures de modification des PLU existants.

■ **Sont également instruites les demandes d'études de faisabilité urbaine et de propositions de scénarios de projets** sur les sites stratégiques retenus par les différentes communes **pour alimenter en particulier le contenu des traductions réglementaires des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** prévues dans les PLUi.

■ **L'Agence assure également les diagnostics environnementaux** des PLUi de la CC de la Moivre à la Coole, de la CC de la Région de Suippes et de la CA de Châlons-Agglo portant sur des secteurs à forte dimension environnementale ainsi que le lien avec les travaux portant sur l'Atlas de la biodiversité pour le territoire de Châlons-Agglo.

#### **► PLUi de CHÂLONS AGGLO**

*L'objectif étant de procéder à l'arrêt du projet de PLUi en décembre 2025, les principales missions de l'AUDC pour 2025 seront :*

- La finalisation de la rédaction du projet d'aménagement et de développement durables du territoire (PADD),
- La réalisation du diagnostic du territoire pour le rapport de présentation,
- La réalisation du règlement écrit et des plans de zonage en concertation avec les communes,
- La finalisation du dossier de « *projet de PLUi* »,
- Suivi de la concertation animée par la CAC avec le Cabinet conseil.

#### **► PLUi de la MOIVRE A LA COOLE**

*Pour ce PLUi, l'objectif étant également l'arrêt du projet pour l'année 2025, il conviendra de réaliser :*

- La finalisation du règlement écrit et du plan de zonage,
- Travail sur les orientations d'aménagement et de programmation des sites validés par les élus,
- La finalisation du dossier de « *projet de PLUi* ».

### ► **PLUi de la REGION DE SUIPPES**

*Pour ce PLUi, l'objectif étant également l'arrêt du projet pour l'année 2025, il conviendra de réaliser :*

- La finalisation du règlement écrit et du plan de zonage,
- Travail sur les orientations d'aménagement et de programmation des sites validés par les élus,
- La finalisation du dossier de « *projet de PLUi* ».

### **AXE 4 : LES ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DES TERRITOIRES**

■ **Cet axe permet de poursuivre le conseil ponctuel en réponse aux demandes spécifiques des communes du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.**

**En 2025, la commune de Sarry** a sollicité l'expertise de l'Agence pour **une étude diagnostic et de faisabilité d'une friche agricole** occupée par une ancienne ferme en vue d'y implanter des équipements publics répondant aux besoins de la population.

■ Les travaux réalisés pour la **préparation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de chacun des 3 PLUi** alimentent également cet axe et permettront ultérieurement de disposer des supports de nouvelles réflexions d'aménagement.

### **AXE 5 : LA COOPERATION AVEC LE RESEAU NATIONAL DES AGENCES D'URBANISME**

■ **L'Agence participe au réseau national de la FNAU**, et aux nombreux échanges avec les directeurs des autres agences, qui permettent d'anticiper sur les évolutions futures des territoires urbains et ruraux.

■ **L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est** et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.

■ Dans le cadre de ce réseau régional et national, l'Agence et ses collaborateurs participent aux différentes réunions d'information et d'échanges entre les agences.

■ Elargie aux élus, **les rencontres nationales annuelles des agences d'urbanisme permettent également d'enrichir la compréhension des dynamiques urbaines et de partager les innovations** qui peuvent être intégrées dans les différents projets des territoires.

### **AXE 6 : LA COMMUNICATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX**

■ Comme chaque année, **la participation à la Foire de Châlons** sera reconduite sous forme d'**une nouvelle Conférence** dont le thème reste à définir.

■ **Les notes et publications seront renouvelées et enrichies.**

■ **La mise à jour du site Internet** reste également une priorité.

### **AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE**

■ Gestion de la politique RH, coordination des travaux, recrutement ...

AXE 01 |  **LES OBSERVATOIRES**

AXE 02 |  **LE PETR**

AXE 03 |  **LA PLANIFICATION**

AXE 04 |  **LES ÉTUDES URBAINES**

AXE 05 |  **LA COOPÉRATION**

AXE 06 |  **LA COMMUNICATION**

AXE 07 |  **LES RESSOURCES HUMAINES**

AXE

01



**APPROFONDIR  
LA CONNAISSANCE  
et  
LA COMPRÉHENSION  
DU TERRITOIRE**

---

***LES OBSERVATOIRES***

---



**AXE 1 : LES OBSERVATOIRES**

**Approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne.  
Production des données pour les Observatoires du Foncier, de l'Habitat, et du Développement économique pour la CAC.**

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
<b>1.1 OBSERVATOIRE DES FRICHES ET DES MUTATIONS URBAINES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuite des travaux de la mise en place de l'Observatoire foncier engagé en 2024 avec l'EPFGE dans le cadre d'échanges sur la méthodologie et de tests sur les bases de données.</li> <li>■ Observatoire des friches pour l'EPFGE.</li> <li>■ Mise en cohérence des données issues des diagnostics de terrains des PLUi et des bases de données régionales et nationales.</li> <li>■ Analyse des consommations foncières par grand secteur du SCoT.</li> <li>■ Identification des sites à mobiliser pour une optimisation de l'usage du foncier.</li> </ul>	Etablissement Public Foncier de Grand Est Région / PETR/DDT
<b>1.2 OBSERVATOIRE ECONOMIE ET COMMERCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adaptation de l'observatoire des données économiques et des entreprises de Châlons-Agglo.</li> <li>■ Mise à jour de l'Inventaire des zones d'activités de la CAC.</li> <li>■ Suivi du potentiel foncier des zones d'activités économiques de l'agglomération de Châlons.</li> <li>■ Suivi des données sur la fiscalité locale entreprise.</li> </ul>	CAC / DDT
<b>1.3 OBSERVATOIRE DE L'HABITAT-FONCIER (OHF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Observatoire foncier-habitat ; réalisation des tableaux d'indicateurs foncier-habitat résultant de la loi climat et résilience, recherche des sources de données, production des tableaux de bord.</li> <li>■ Etude sur l'occupation des sols et la densification des secteurs urbanisés de Châlons-Agglo ; recherche sur les permis de construire et autorisations d'urbanisme.</li> <li>■ Etude des besoins en logement des territoires des 3 EPCI, suivi des évolutions démographiques.</li> <li>■ Etude des données sur le marché de l'immobilier et la construction neuve.</li> <li>■ Analyse des résultats des recensements des populations.</li> <li>■ Production des indicateurs du PLH.</li> </ul>	CAC / DDT CCMC/CCRS Région Grand Est
<b>1.4 POLITIQUE DE LA VILLE ET OBSERVATOIRE DE LA FRAGILITE SOCIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réactualisation des portraits de quartier politique de la ville.</li> <li>■ Actualisation des données du parc de logements des bailleurs sociaux fichiers RPLS.</li> <li>■ Préparation des bilans pour la Commission intercommunale du logement.</li> <li>■ Bilan des quartiers de la politique de la ville.</li> <li>■ Etude de peuplement par le suivi des indicateurs démographiques et sociaux des quartiers sur la base des données du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social SNE.</li> </ul>	CAC

<b>1.5 OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partage des données avec l'ARS et la CPAM.</li> <li>■ Actualisation des tableaux de bord de la répartition spatiale des professionnels de santé.</li> <li>■ Actualisation de la répartition spatiale des données épidémiologiques.</li> </ul>	<p>ARS, CPAM, CAC</p>
<b>1.6 ENVIRONNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation au diagnostic de l'Atlas de la biodiversité de Châlons-Agglomération.</li> <li>■ Suivi du Plan Climat Territorial de la CAC.</li> <li>■ Actualisation du diagnostic des îlots de chaleur suivi et diffusion.</li> <li>■ Réactualisation des Chiffres-clés 2020 environnement air-eau-climat-énergie.</li> <li>■ Actualisation des données d'observation de l'environnement : zones humides, réservoir de biodiversité.</li> </ul>	<p>CAC</p>
<b>1.7 SYNTHÈSES TRANSVERSALES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Production des données pour la réactualisation de l'Atlas de référence des dynamiques territoriales du Pays de Châlons-en-Champagne.</li> </ul>	<p>PETR - EPCI</p>



AXE

02



**ACCOMPAGNER, ANIMER  
LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE  
et  
LES CONTRACTUALISATIONS  
*ÉTAT - RÉGION***

***LE PETR***



**AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)**

L'Agence poursuit l'animation du projet de territoire du PETR, et la coordination du suivi du PACTE territorial défini entre l'Etat, la Région et le Département (PTRTE), ainsi que du suivi du SCoT :

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
<b>2.1 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PETR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préparation des bureaux et comités du PETR.</li> <li>■ Préparation et animation des commissions.</li> <li>■ Organisation de la conférence annuelle des maires.</li> <li>■ Soutien technique et administratif au dossier Leader.</li> <li>■ Gestion de la communication du PETR.</li> <li>■ Gestion financière et administrative du PETR.</li> <li>■ Actualisation du site Internet du Pays avec un prestataire extérieur Illicoweb.</li> <li>■ Mise en place d'une régie temporaire.</li> </ul>	<p>PETR Elus des EPCI DG des EPCI</p>
<b>2.2 COORDINATION DU PACTE – PTRTE ETAT/REGION/DEPARTEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation du COPIL de gouvernance Etat-Région-Département.</li> <li>■ Préparation des COTECH Etat-Région-Département avec les 3 EPCI, l'AUDC assurant la gouvernance.</li> <li>■ Adaptation aux objectifs de la planification écologique et mise en place des nouveaux outils d'évaluation.</li> <li>■ Elaboration des tableaux de bord de suivi du programme d'action et de l'évaluation.</li> </ul>	
<b>2.3 ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation du projet de territoire et accompagnement des déclinaisons thématiques.</li> <li>■ Actualisation du Projet de Territoire selon les orientations de la planification écologique.</li> </ul>	<p>PETR EPCI du PETR</p>
<b>2.4 SUIVI DE LA CONVENTION TOURISME DU PAYS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Après la signature de la Convention Tourisme 2024-2027 par les 3 EPCI du Pays, mise en place des actions de valorisation.</li> <li>■ Travail avec l'Office du Tourisme sur la déclinaison du plan stratégique du tourisme.</li> <li>■ Lancement d'un plan de communication et mise en place d'outils de signalétique.</li> <li>■ Adaptation de l'Observatoire du tourisme du PETR et réactualisation des indicateurs mis en place en 2023.</li> <li>■ Réalisation d'un guide sur les flux et les portraits touristiques à l'échelle du Pays.</li> <li>■ Pilotage par le PETR de la création du jeu Bordier du Pays.</li> <li>■ Déclinaison du Comité de suivi du Tourisme à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.</li> </ul>	<p>PETR EPCI du PETR OT</p>

<b>2.5 ANIMATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation du volet PAT circuits alimentaires sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.</li> <li>■ Suivi de la démarche à l'échelle du Triangle Marnais dans le cadre de la Convention animée par le Parc naturel de la Montagne de Reims.</li> <li>■ Pilotage et suivi d'actions de communication auprès du grand public par le biais des outils de presse.</li> <li>■ Animation de l'étude de besoins en restauration collective en relation avec les EPCI signataires de la Convention.</li> </ul>	<p>PETR EPCI du PETR PNR</p>
<b>2.6 CHARTE DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE DU PAYS DE CHALONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diffusion des conclusions de l'étude paysage dans le cadre de l'anticipation de la démarche du SCoT et des traductions dans les 3 PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne afin d'anticiper les orientations de l'adaptation du SCoT.</li> <li>■ Réalisation d'un « Atlas paysage et biodiversité » à l'échelle du Pays.</li> </ul>	<p>PETR EPCI du PETR DEPARTEMENT</p>
<b>2.7 SUIVI, EVALUATION ET ANIMATION DU SCOT DU PAYS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Analyse de la conformité du SCoT aux évolutions du SRADDET rendu à mi-2024 et de la nécessité d'une adaptation, modification ou révision.</li> <li>■ Bilan du SCoT à mi-parcours : mise en forme des indicateurs de suivi (foncier, population, emploi...).</li> <li>■ Animation et suivi de la Commission de suivi du SCoT et animation des groupes de travail.</li> <li>■ Avis sur la modification du SRADDET (analyse et préconisations).</li> <li>■ Suivi de l'évolution du ZAN et des modalités d'application.</li> </ul>	<p>PETR EPCI du PETR</p>
<b>2.8 ANIMATION DU CODEV / CONSEIL DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assistance à la gouvernance du CODEV : Assemblée plénière, commissions de travail du CODEV.</li> <li>■ Préparation des analyses et assistance aux réflexions.</li> <li>■ Suivi des réunions et réalisation des comptes-rendus.</li> <li>■ Apport d'informations et d'outils opérationnels.</li> </ul>	<p>CODEV PETR</p>
<b>2.9 COMMUNICATION / PROMOTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Actualisation du site Internet du PETR.</li> <li>■ Animation et suivi de la commission communication.</li> <li>■ Animation du stand « Foire » du Pays 2025.</li> <li>■ Création de contenus « presse » pour la promotion du Pays.</li> </ul>	



AXE

03



**CONCEVOIR  
LES DOCUMENTS D'URBANISME  
RÉGLEMENTAIRES**  
*PLU - PLUi*

---

***LA PLANIFICATION***

---



**AXE 3 : LA PLANIFICATION : ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (PLUi)**

L'Agence assure depuis 2020 l'élaboration des trois PLUi initiés par les EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne : PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne, PLUi de la CC de la Moivre à la Coole et PLUi de la CC de la Région de Suippes.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
<b>3.1 ELABORATION DU PLUi DE LA CA DE CHALONS AGGLOMERATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation des COPIL du PLUi.</li> <li>■ Finalisation du PADD.</li> <li>■ Elaboration du règlement et du plan de zonage.</li> <li>■ Traduction des orientations d'aménagement et de programmation.</li> <li>■ Formalisation des diagnostics pour la rédaction du rapport de présentation.</li> <li>■ Contribution à la rédaction du bilan annuel de la politique de l'urbanisme sur le territoire de la CAC.</li> <li>■ Finalisation du dossier pour arrêt du projet fin 2025.</li> </ul>	CAC Direction aménagement du territoire DAT
<b>3.2 ELABORATION DU PLUi DE LA CC DE LA MOIVRE A LA COOLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formalisation du diagnostic.</li> <li>■ Elaboration du règlement écrit et du plan de zonage.</li> <li>■ Travail sur les orientations des OAP pour les sites validés par les élus.</li> <li>■ Finalisation du dossier pour arrêt du projet fin 2025.</li> </ul>	CC de la Moivre à la Coole
<b>3.3 ELABORATION DU PLUi DE LA CC de la REGION DE SUIPPES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Validation du bilan foncier et des extensions d'urbanisation.</li> <li>■ Engagement des phases d'élaboration du règlement écrit et du plan de zonage.</li> <li>■ Mise en forme des orientations des OAP sectorielles.</li> <li>■ Finalisation du dossier pour arrêt du projet fin 2025.</li> </ul>	CC de la Région de Suippes
<b>3.4 SUIVI DES PLU DE CHALONS AGGLO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Après la prise de compétence urbanisme par l'Agglomération de Châlons-en-Champagne en 2021 : suivi des modifications des PLU identifiées dans le cadre du programme annuel partenarial et selon le guide des procédures d'évolution des PLU des communes, adopté en 2022.</li> <li>■ Conseil aux élus sur les procédures et orientations.</li> <li>■ Animation des groupes de travail.</li> <li>■ Formalisation des documents et suivi des procédures réglementaires pour les modifications et révisions partielles.</li> <li>■ Mise en forme du volet environnemental des documents d'urbanisme.</li> </ul>	CAC Direction aménagement du territoire DAT

<p><b>3.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME PLUi ET PLU</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'Agence réalise en interne les diagnostics environnementaux des 3 PLUi en cours d'élaboration.</li> <li>■ Elle exerce le suivi auprès de la DREALE des études environnementales en cours et des demandes de modification permettant de respecter les contraintes légales.</li> <li>■ l'Agence élabore l'évaluation environnementale des projets ponctuels ; proposition de réduction ou de compensation des impacts.</li> </ul>	
---	---	--



AXE

04



**ACCOMPAGNER  
DES PROJETS DES TERRITOIRES**  
et  
**LA GESTION DES RISQUES**

***LES ÉTUDES URBAINES***





**AXE 4 : LES ETUDES URBAINES EN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES, ET LA GESTION DES RISQUES**

L'Agence poursuivra le travail d'accompagnement de certains projets de développement par des études de faisabilité permettant de préciser la programmation, les orientations d'aménagement et de paysage, ainsi que les modalités d'organisation des îlots constructibles.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
<b>4.1 ETUDES URBAINES DES PROJETS DES COMMUNES ET DES EPCI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Suivi des études d'organisation urbaine des nouvelles opérations d'aménagement économiques.</li><li>■ Réponses aux demandes d'analyse et d'études d'aménagement des communes ; entrées de ville, secteurs de friches, îlots à restructurer, directives de constructibilité d'habitat ou d'activité...</li><li>■ Réponse ponctuelle aux demandes de conseil des communes dans les réflexions d'organisation des îlots ou quartiers.</li></ul>	3 EPCI Ensemble des Communes du Pays de Châlons
<b>4.2 ANALYSE DE LA TRAME URBAINE ET ETUDE DES POTENTIELS DE MUTATION ET DE RENATURATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ En 2025, ces études sont reportées sur les travaux des OAP sectorielles des 3 PLUi et serviront ultérieurement de guides pour approfondir certaines opérations à mettre en œuvre.</li><li>■ Affinage de l'approche méthodologique utilisée dans le cadre des diagnostics des 3 PLUi du Pays de Châlons.</li><li>■ Diagnostic des délaissés urbains, friches et zones sous-utilisées.</li><li>■ Evaluation des potentiels de réutilisation des secteurs de reconquête.</li><li>■ Identification des potentiels de « renaturation ».</li><li>■ Propositions d'outils d'intervention pour optimiser l'utilisation des potentiels fonciers ou protéger les zones naturelles.</li></ul>	PETR EPCI et COMMUNES
<b>4.3 GESTION DU RISQUE DU PPRI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Participation aux réunions organisées par le Syndicat mixte de la marne moyenne S3M.</li><li>■ Traduction des risques dans les documents de planification et les projets d'aménagement.</li><li>■ Participation aux travaux de la convention PAPI du plan des risques d'inondation.</li><li>■ Démarche d'élargissement aux autres risques ; climatiques, sols, technologiques.</li></ul>	S3M EPCI du Pays Services de l'Etat



AXE

05



**LA COOPÉRATION  
DES RÉSEAUX DES AGENCES**  
et  
**INTERSCOT**

---

***LA COOPÉRATION***

---





## **AXE 5 : LA COOPERATION ET LES RESEAUX DES AGENCES D'URBANISME**

L'Agence participe au réseau national de la FNAU, et aux nombreux échanges avec les directeurs des autres agences, qui permettent d'anticiper sur les évolutions futures des territoires urbains et ruraux.

L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.

<b>ETUDES / DOSSIERS</b>	<b>PRODUCTIONS / LIVRABLES</b>	<b>PARTENAIRES</b>
<b>5.1 RESEAU DES AGENCES GRAND EST 7EST</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Participation aux études thématiques commandées par la Région Grand Est en collaboration avec les sept agences du réseau Grand Est sur la période pluriannuelle 2024-2026.</li><li>■ Commande de la Région d'études territorialisées en dehors des périmètres des adhérents de agences.</li></ul>	Réseau 7Est 7 agences de la Région Grand Est, DREALE
<b>5.2 RESEAU DE LA FNAU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Valorisation des études réalisées par le réseau FNAU.</li><li>■ Participation aux échanges et travaux de la FNAU et développement des échanges de bonnes pratiques avec d'autres agences.</li><li>■ Rédaction d'articles dans la Revue nationale de la FNAU « <i>Traits d'agences</i> ».</li><li>■ Participation aux 46<sup>e</sup> Rencontres de la FNAU</li></ul>	FNAU
<b>5.3 COLLABORATION PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Participation à la démarche d'élaboration du plan alimentaire territorial (PAT) animée par le PNR à l'échelle du triangle marnais.</li><li>■ Participation à la démarche d'élaboration de la Charte forestière de Territoire du massif du Parc naturel régional et du classement en Forêt d'exception.</li></ul>	PNR Département de la Marne
<b>5.4 AUTRES PARTENARIATS ETUDES SPECIFIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Assistance à la commune de Sarry pour une étude de reconquête d'une friche agricole au cœur du village : diagnostic foncier et urbain, proposition de scénarios, accompagnement pour les aides financières.</li><li>■ Poursuite de l'assistance au pilotage pour un appel à projet d'aménagement urbain et de programme immobilier pour la commune de Mourmelon-le-Grand.</li></ul>	Autres partenaires



AXE

06



**PUBLICATION,**  
et  
**DIFFUSION**

---

***LA COMMUNICATION***

---





**AXE 6 : LA COMMUNICATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX DE L'AGENCE**

**Poursuite des actions de communication portées par l'Agence en direction des partenaires et du grand public.**

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
<b>6.1 VALORISATION DES INFORMATIONS SUR DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Publication des dossiers thématiques ; les cahiers de l'Agence.</li><li>■ Publication des notes sur les observatoires.</li></ul>	
<b>6.2 GESTION DU SITE INTERNET DE L'AGENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Actualisation du site Internet de l'Agence.</li><li>■ Animation du contenu et des interfaces.</li></ul>	
<b>6.3 PARTICIPATION AUX SALONS ET MANIFESTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Foire de Châlons-en-Champagne ; participation au stand du Pays.</li><li>■ Organisation Conférence/Table-ronde de présentation d'un thème sur les travaux de l'Agence (thème à définir).</li><li>■ Participation au forum de l'ingénierie organisé par la Région Grand Est et la Préfecture.</li></ul>	



AXE

07



**GESTION ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIÈRE,**  
et  
**COORDINATION ÉQUIPE**

---

***LES RESSOURCES  
HUMAINES***

---





**AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE**

Gestion de la politique des ressources humaines, coordination des études, animation avec les partenaires, gestion financière et administrative...

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTION / LIVRABLES	PARTENAIRES
7.1 GESTION ADMINISTRATIVE DE L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Gestion administrative et financière de l'Agence.</li><li>■ Suivi comptable du budget annuel de l'Agence.</li><li>■ Suivi des travaux réalisés avec les prestataires externes.</li></ul>	
7.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Gestion et coordination des ressources humaines de l'Agence.</li><li>■ Recrutement et management de l'équipe de collaborateurs.</li></ul>	
7.3 GESTION ADMINISTRATIVE DU PETR	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Gestion administrative et financière du PETR.</li><li>■ Suivi comptable du budget annuel du PETR.</li></ul>	

*Le Président*  
René DOUCET

*Le Directeur*  
Eric CITERNE



PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 | AUDC